



Distr. : générale  
29 septembre 2020

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour  
l'environnement du Programme des  
Nations Unies pour l'environnement**

**Groupe d'experts spécial à composition non limitée  
sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin**

**Quatrième réunion**

En ligne, 9–13 novembre 2020

**Bilan des activités et mesures existantes  
(résolution 4/6, par. 7 a))**

**Résumé du bilan des activités et mesures en vue de l'élimination  
à long terme des rejets dans les océans, afin de réduire  
les déchets plastiques et les microplastiques dans  
le milieu marin\***

**Note du Secrétariat**

1. Le Groupe d'experts spécial à composition non limitée a été créé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au paragraphe 10 de sa résolution 3/7. Son mandat a été prorogé au paragraphe 7 de la résolution 4/6, qui priait également le Groupe, entre autres, à l'alinéa a) du paragraphe 7 :

*« De faire le point sur les activités et mesures entreprises par les gouvernements, les instruments régionaux et mondiaux, les organisations internationales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs concernés en vue de réduire les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et d'en éliminer à long terme les rejets dans les océans ».*

2. À sa troisième réunion, le Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin a prié le Secrétariat<sup>1</sup> :

a) D'examiner les travaux entrepris par le PNUE, ainsi que d'autres travaux, tels que les informations fournies dans le cadre d'études menées, par exemple, par le Groupe des Vingt, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Programmes pour les mers régionales et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ;

b) De demander des contributions volontaires à l'établissement de l'état des lieux au moyen de l'outil d'enquête ou d'autres formes de communication d'informations, de telles contributions ne devant pas nécessairement être exhaustives et pouvant traiter de toute activité considérée pertinente par les parties interrogées ;

\* Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

<sup>1</sup> Document final de la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin. Version définitive, 22 novembre 2019, Bangkok (Thaïlande). Disponible en anglais à l'adresse [https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/aheg\\_3\\_outcome\\_document\\_0.pdf](https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/aheg_3_outcome_document_0.pdf)

- c) De traiter d'une grande variété d'activités, tout en gardant à l'esprit que l'exercice ne se voudra pas exhaustif ;
- d) De donner des orientations concernant le processus de communication d'informations et de fournir un appui selon que de besoin.

3. Le présent document fournit un résumé du bilan des activités et mesures existantes (ci-après dénommées « actions ») en vue de l'élimination à long terme des rejets dans les océans, afin de réduire les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Le bilan a été établi selon une méthodologie révisée visant à analyser l'efficacité des interventions et activités existantes et potentielles contribuant à l'élimination à long terme des rejets de déchets et de microplastiques dans les océans, afin de déterminer leur contribution au règlement du problème mondial. Cette analyse est prescrite à l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 4/6 et décrite de façon plus détaillée dans le document de travail UNEP/AHEG/4/4. Les résultats du bilan rendent compte de l'orientation actuelle des initiatives. Ils contribueront également à définir les nouvelles actions souhaitées et les interventions envisageables.

## I. Introduction

4. Le bilan a été établi dans le but de recueillir des informations sur les activités de lutte directe et indirecte contre les déchets et les microplastiques dans le milieu marin actuellement menées et prévues par des groupes de parties prenantes. Les conclusions de ce bilan contribueront à renforcer les capacités à long terme qui permettront de formaliser un engagement plus stratégique dans le processus global, notamment en identifiant les domaines présentant le meilleur potentiel de transformation.

## II. Méthode

5. Le présent document rend compte des actions entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, y compris les initiatives mises en œuvre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui sont toujours en cours. La collecte et l'analyse des données nécessaires à l'établissement du bilan se sont déroulées en deux phases : la phase I de décembre 2019 à mars 2020, et la phase II d'avril 2020 à juillet 2020. Ces phases sont décrites dans le document d'information UNEP/AHEG/4/INF/6. Le bilan donne un aperçu de la situation actuelle et des travaux en cours. Il permet aux États membres, aux grands groupes et aux parties prenantes, entre autres, de s'informer sur les actions et difficultés actuelles. Les résultats contribuent également à recenser les meilleures pratiques en matière de partenariat.

6. Pour compléter le bilan, comme demandé à l'alinéa a) du paragraphe 7 de la résolution 4/6, les gouvernements, les organismes qui participent aux travaux portant sur les instruments régionaux et mondiaux, les organisations internationales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres acteurs concernés ont été invités à communiquer des informations sur leurs initiatives en cours. La section suivante décrit la méthode de recueil de données.

### A. Collecte de données

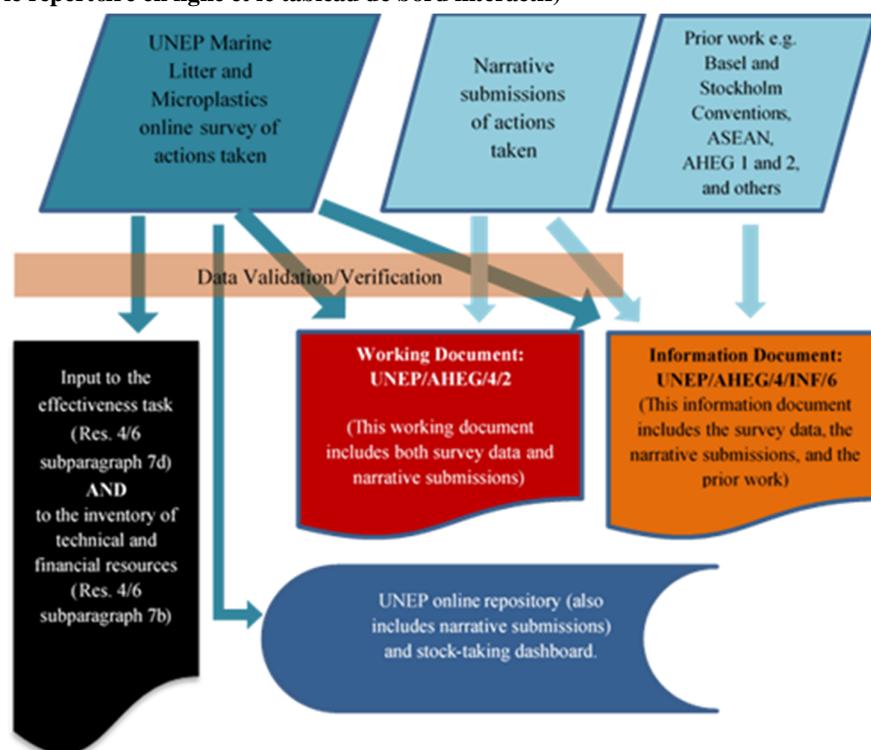
7. Les informations sur les activités et mesures ont été recueillies par trois filières différentes. La figure 1 montre les sources de données et les plateformes sur lesquelles les données seront disponibles. Les informations pouvaient être saisies dans un formulaire d'enquête en ligne intitulé « A Stocktake: Reducing Marine Plastic Litter and Microplastics » (Bilan : réduire les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin). Ce formulaire était disponible du 18 décembre 2019 au 31 juillet 2020. Les informations pouvaient également être communiquées en renseignant un modèle descriptif [« Template for country updating (information sharing) for the implementation Framework for Actions on Marine Plastic Litter » (Modèle pour la mise à jour (mise en commun) des données par pays aux fins du cadre de mise en œuvre des actions relatives aux déchets plastiques marins)] sur le portail Papersmart de l'UNEA.

8. Étant donné que les États membres avaient déjà soumis des informations sur les activités et mesures visant à éliminer à long terme les rejets dans les océans, des recherches documentaires sur les travaux antérieurs ont été effectuées pour évaluer ces initiatives à partir des rapports et des sites Web d'entités telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les Conventions de Bâle et de Stockholm, le Partenariat mondial sur les déchets marins, ainsi qu'à partir des communications présentées à la première et à la deuxième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée.

9. Les informations et les données issues de l'inventaire seront disponibles sous trois formes :
- Le présent document de travail, qui est un résumé des résultats du bilan ;
  - Le document d'information UNEP/AHEG/4/INF/6 qui présente les données de l'enquête et comprend une synthèse des rapports descriptifs et des travaux antérieurs ;
  - Une plateforme en ligne hébergée par le PNUE, qui comportera deux éléments :
    - Un tableau de bord interactif, qui permet à l'utilisateur de visualiser les attributs clés, tels que la zone géographique « depuis la source jusqu'à la mer », le type d'organisation responsable et la phase du cycle de vie, et permet des comparaisons au niveau national ou régional ;
    - Un répertoire en ligne consultable, qui permet aux utilisateurs d'accéder à des documents sources et à des informations supplémentaires sur chaque initiative, tels que des rapports ou des liens vers les sites Web des projets.

Figure 1

**Vue d'ensemble du processus de bilan et du flux de données, montrant les trois filières de collecte des données ainsi que leurs relations avec les documents de travail et d'information (UNEP/AHEG/4/2 et UNEP/AHEG/4/INF/6) et la plateforme en ligne (qui comprend le répertoire en ligne et le tableau de bord interactif)**



## B. Formulaire d'enquête en ligne : diffusion et invitations

10. À l'issue de la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, qui s'est tenue du 18 au 22 novembre 2019, le président du Groupe a envoyé une invitation aux États membres, aux grands groupes et aux parties prenantes le 18 décembre 2019, les encourageant à apporter leurs contributions à l'état des lieux par l'intermédiaire du portail Papersmart<sup>2</sup>. D'autres invitations ont été diffusées, notamment sur divers médias sociaux, entre janvier et juillet 2020.

11. La participation à l'enquête était ouverte du 18 décembre 2019 au 31 juillet 2020. Les réponses reçues après le 31 juillet 2020 n'ont pas été prises en compte dans le présent document de travail, mais sont résumées dans le document d'information UNEP/AHEG/4/INF/6.

<sup>2</sup> <https://papersmart.unon.org/resolution/stocktaking>

12. Des lignes directrices<sup>3</sup> ont été fournies par l'intermédiaire du portail Papersmart et reliées à l'enquête. Elles comportaient des informations sur les points suivants :
- Le contexte et les objectifs de l'enquête ;
  - Les raisons pour lesquelles les organisations devraient répondre à l'enquête ;
  - La manière d'identifier la personne la mieux à même de répondre à l'enquête au sein d'une organisation ;
  - Les informations à préparer ;
  - Des définitions utiles ;
  - Des réponses aux questions les plus fréquentes (section FAQ).
13. Le 20 janvier 2020, un premier webinaire a été organisé pour expliquer les objectifs et le déroulement de l'enquête. Les questions des participants ont permis d'enrichir la section FAQ des lignes directrices, qui a été mise à jour. Un deuxième webinaire<sup>4</sup> a eu lieu le 21 mai 2020, afin de communiquer les premiers résultats et d'inviter les participants à continuer à soumettre des contributions, la date limite étant le 31 juillet 2020. Les deux webinaires ont été enregistrés et mis en ligne sur le portail Papersmart<sup>5</sup>.
14. Une adresse électronique dédiée<sup>6</sup> a été communiquée à l'occasion des webinaires, dans le document d'orientation et sur le portail Papersmart, et les messages ont été relevés pendant toute la durée de l'enquête.

### C. Données reçues, assurance qualité et stockage des données

15. Au 31 juillet 2020, le nombre de réponses à l'enquête en ligne s'élevait à 226, dont 220 étaient utilisables. Soixante-trois communications ont par ailleurs été reçues sous forme de rapports descriptifs. Les données de l'enquête (fichiers csv, SPSS et Excel) sont stockées sur les serveurs et les ordinateurs portables de l'université de Plymouth<sup>7</sup> (UoP, Royaume-Uni), protégées par un mot de passe et sauvegardées régulièrement. Il existe deux ensembles de données : a) les données personnelles ; et b) les données relatives aux activités et mesures. Les participants ont confirmé au cours de l'enquête que les données relatives aux actions peuvent être rendues publiques. Ces données sont mises en commun sur la plateforme en ligne consultable, et partagées avec quatre partenaires universitaires qui procèdent actuellement à des validations et vérifications supplémentaires.

## III. Résultats

### A. Synthèse des informations sur les activités et mesures communiquées par l'intermédiaire du formulaire d'enquête en ligne

16. Une synthèse provisoire des données de l'enquête est présentée ici. Des données supplémentaires sont fournies, avec une analyse plus détaillée, dans le document UNEP/AHEG/4/INF/6.
17. Les participants à l'**enquête en ligne** ont fait état de 220 initiatives existantes visant à éliminer à long terme les rejets dans les océans. Les informations ont été transmises par 51 entités gouvernementales, 41 organismes des Nations Unies, 32 grands groupes et parties prenantes, 21 organisations intergouvernementales et 75 autres parties intéressées. Parmi les actions signalées, 104 étaient continues, d'une durée supérieure à trois ans ; 65 étaient d'une durée comprise entre un et trois ans ; 12 étaient d'une durée inférieure à un an ; et 23 étaient ponctuelles (dans 16 cas, la réponse donnée était « autres » ou « sans objet »).

<sup>3</sup> [https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/guidelines\\_for\\_marine\\_plastic\\_litter\\_stocktake\\_survey\\_2\\_hs1.pdf](https://papersmart.unon.org/resolution/uploads/guidelines_for_marine_plastic_litter_stocktake_survey_2_hs1.pdf)

<sup>4</sup> <https://environmentassembly.unenvironment.org/archive-activities-and-webinars-supporting-presentations-and-documents#stocktaking>

<sup>5</sup> <https://vimeo.com/386661665>

<sup>6</sup> [marinelitterstocktake@plymouth.ac.uk](mailto:marinelitterstocktake@plymouth.ac.uk)

<sup>7</sup> Les responsables du traitement des données sont au PNUE, les sous-traitants se trouvent à l'Université de Plymouth (UoP) au Royaume-Uni.

18. Les portées géographiques des activités et des mesures étaient les suivantes : 70 actions nationales (couvrant un pays entier) ; 54 actions infranationales (couvrant une partie d'un pays) ; 30 actions transnationales (y compris bilatérales) ; 26 actions mondiales ; et 20 actions régionales. Quatre autres initiatives, bien que de portée mondiale, comportaient des actions en cours dans des régions spécifiques ; 16 initiatives de la catégorie « autres » concernaient des écoles ou des petites zones, certaines villes ou localités, ou une mer donnée. Les activités et mesures ont été cartographiées afin d'indiquer l'emplacement *d'au moins* une action en cours dans chaque État membre (figure 2).

Figure 2

**Les épingles indiquent, pour chaque pays, les lieux concernés par au moins une action en cours. Les épingles bleues en forme de goutte d'eau correspondent aux emplacements où se déroulent les actions de l'ONU. La carte permet de visualiser la répartition géographique de ces initiatives. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites**



## B. Catégories d'actions (définitions)

19. L'enquête en ligne demandait aux participants de classer les activités et les mesures dans l'une des quatre catégories principales qui figurent ci-dessous en gras, et de préciser quelles sous-catégories s'appliquaient :

a) **Législation, normes et règles.** Accords officiels, réforme ou élaboration des politiques, stratégie de haut niveau, législation ou réglementation, engagements volontaires, nouvelle(s) norme(s) ou directive(s), réforme fiscale ou des régimes de subvention, subventions et incitations financières, interdiction(s), ensemble de mesures associant incitations et infrastructures (par exemple, systèmes de consignation).

b) **Travailler avec les gens.** Sensibilisation et modification des comportements (campagne(s) et programme(s) d'information, mobilisation de la population, participation des parties prenantes, sciences participatives, événements créatifs ou artistiques), éducation et formation (élaboration de programmes d'enseignement, formation professionnelle, apprentissage tout au long de la vie, développement institutionnel), ateliers, conférences.

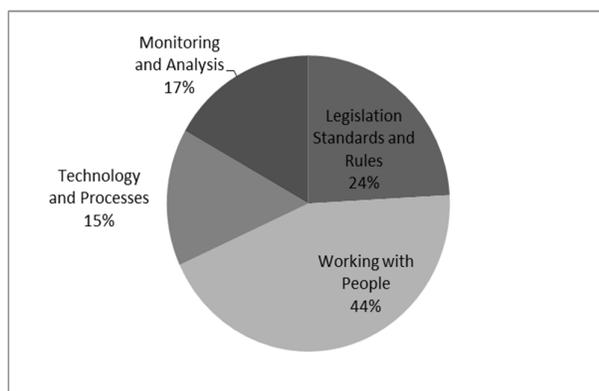
c) **Technologie et procédés.** Conception de nouveaux produits, modification de la prestation de services, planification sociale environnementale, modification des pratiques, modification des opérations, normes industrielles ou de production, modification de la gestion environnementale des milieux terrestres, modification de la gestion environnementale des milieux aquatiques, recherche et développement (réduction de l'impact environnemental, mise au point de nouveaux matériaux, mise au point de nouveaux procédés, fabrication et production, normes, gestion des déchets, plastique compostable, plastique d'origine biologique, plastique biodégradable), nouvelles infrastructures, utilisation de plastique compostable, utilisation de plastique d'origine biologique, utilisation de plastique biodégradable.

d) **Suivi et analyse.** Surveillance de la surface de l'océan, de la colonne d'eau, des fonds marins, du littoral, du biote ou de l'air, examen et synthèse (impacts environnementaux, économiques, sociaux).

20. Il convient de noter que, pour les besoins de l'enquête, la terminologie du document UNEP/AHEG/2019/3/2 a été légèrement modifiée pour la rendre plus accessible aux répondants, à la suite des remarques formulées et des discussions qui ont eu lieu lors de la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée tenue à Bangkok. La catégorie « action normative » est devenue « législation, normes et règles » ; le terme « renforcement des capacités » a été remplacé par « travailler avec les gens » ; et le terme « obtention d'éléments de preuve » a été remplacé par « suivi et analyse ». En outre, la catégorie « technologie et procédés » a été ajoutée afin de faciliter les synergies et la coordination avec la préparation du rapport intitulé « Identification of technical and financial resources or mechanisms for supporting countries in addressing marine plastic litter and microplastics » (Recensement des ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin) (UNEP/AHEG/4/3).

21. Comme le montre la figure 3, 44 % des 220 actions signalées ont été classées dans la catégorie « travailler avec les gens », 24 % dans la catégorie « législation, normes et règles », 17 % dans la catégorie « suivi et analyse » et 15 % dans la catégorie « technologie et procédés ».

Figure 3  
**Répartition par catégories des activités et mesures signalées dans l'enquête en ligne (en pourcentage)**



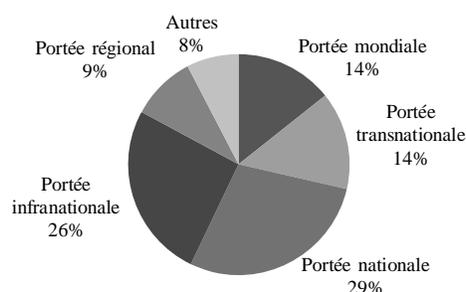
22. Les actions de la catégorie **législation, normes et règles** étaient le plus souvent axées sur la modification ou l'élaboration de législations, règlements et politiques pour ce qui est des sous-catégories. Les initiatives de la catégorie **travailler avec les gens** portaient le plus souvent sur la sensibilisation et l'éducation. Un petit nombre d'actions signalées portaient sur les mesures incitatives, les mesures relatives aux infrastructures, les incitations financières, les taxes ou les subventions. La modification des pratiques ou des opérations ainsi que la conception de nouveaux produits étaient prédominantes dans les actions de la catégorie **technologie et procédés**. En revanche, la mise en place de normes industrielles ou de production et l'utilisation de matériaux d'origine biologique, biodégradables ou compostables ont rarement été signalées. Treize des 33 initiatives mentionnées dans cette catégorie concernaient la recherche et développement, l'accent étant mis sur la gestion des déchets et les procédés de production. Cinq actions portaient sur la mise au point de nouveaux matériaux et quatre sur les matériaux compostables, biodégradables ou d'origine biologique. La majorité des activités et mesures de la catégorie **suivi et analyse** étaient concentrées sur le littoral (22 actions) et comportaient une étude et une synthèse environnementales (14 actions), alors qu'un petit nombre étaient axées sur la surveillance du biote (4 actions) ou de la colonne d'eau (3 actions). Les données de suivi étaient en accès libre et facilement disponibles dans 71 % des cas. Cependant, plus de 25 protocoles de surveillance différents ont été utilisés pour les 37 actions signalées. Il convient de noter que les participants à l'enquête pouvaient choisir plusieurs sous-catégories thématiques au sein d'une catégorie d'actions.

### C. Portée géographique, zone environnementale, phase du cycle de vie, notification et évaluation par catégorie d'actions

23. Conformément au document UNEP/AHEG/2019/3/2, les principales catégories d'actions (législation, normes et règles ; travailler avec les gens ; technologie et procédés ; suivi et analyse) sont présentées ci-dessous selon quatre thèmes transversaux (portée géographique ; zone environnementale ; phase du cycle de vie ; notification et évaluation). Les répondants ont fourni des données sur la portée géographique des initiatives (voir la figure 4 et le tableau 1 pour plus de détails) ; la zone environnementale ou les lieux ciblés par les actions, depuis la source jusqu'à la mer ; la phase du cycle de vie des plastiques ou la partie de la chaîne d'approvisionnement visées ; et la notification et l'évaluation des actions.

a) **Portée géographique** : les initiatives ont été menées au niveau national ou infranational plutôt qu'à l'échelle mondiale, transnationale ou régionale (figure 4).

Figure 4  
Portée géographique des actions



Par ailleurs, les actions des catégories *travailler avec les personnes* et *législation, normes et règles* représentaient 71 % du total des initiatives nationales, tandis que 15 % relevaient de la catégorie *technologie et procédés*. Au total, 33 % des actions de portée mondiale faisaient partie de la catégorie *technologie et procédés*.

b) **Zone environnementale** : la majorité des actions signalées portaient sur les zones côtières ou le milieu urbain et relevaient de la catégorie *travailler avec les gens*. Les actions de la catégorie *législation, normes et règles* concernaient surtout le milieu urbain, les zones côtières, les espaces maritimes, des bassins versants entiers et des rivières. Les initiatives de la catégorie *technologie et procédés* se sont également souvent concentrées sur les zones côtières ou le milieu urbain, et un grand nombre d'actions ont été menées sur les sites d'élimination des déchets (tableau 1).

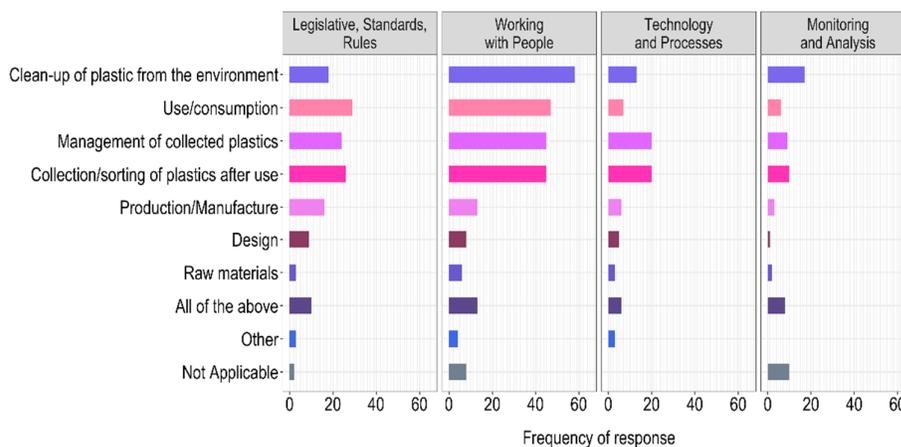
Tableau 1  
Synthèse de l'analyse de la répartition des principales catégories d'actions selon les thèmes transversaux zone environnementale et notification et évaluation

	<i>Législation, normes et règles</i>	<i>Travailler avec les gens</i>	<i>Technologie et procédés</i>	<i>Suivi et analyse</i>
Nombre total d'actions par catégorie	53 (24 %)	97 (44 %)	33 (15 %)	37 (17 %)
<b>Zone environnementale ou lieux ciblés par les actions, depuis la source jusqu'à la mer (les répondants pouvaient donner plusieurs réponses)</b>				
Montagnes et hauts plateaux	7	8	3	2
Terres agricoles	6	7	4	2
Ensemble du bassin versant	13	14	7	3
Forêts ou mangroves	7	15	3	3
Rivières et lacs d'eau douce	10	28	8	6
Milieu urbain	21	42	11	8
Sites d'élimination des déchets	13	26	12	7
Zones côtières	16	60	10	25
Espace maritime sous juridiction nationale	15	31	4	9

	<i>Législation, normes et règles</i>	<i>Travailler avec les gens</i>	<i>Technologie et procédés</i>	<i>Suivi et analyse</i>
Zones ne relevant pas de la juridiction nationale	4	8	0	4
Haute mer	4	14	5	5
Air	1	2	0	0
Tout ce qui précède	6	4	4	4
Sans objet	9	12	1	0
Autre	8	7	6	9
<b>Notification et évaluation</b>				
Oui, nous communiquons des informations sur l'action	32	81	26	26
Non, nous ne communiquons pas d'informations sur l'action	11	7	2	0
Sans objet	10	9	5	11
Oui, les résultats sont évalués	30	64	20	22
Non, les résultats ne sont pas évalués	13	25	5	14
Autres commentaires concernant l'évaluation <sup>8</sup>	8	8	7	1

c) **Phase du cycle de vie** : de nombreuses actions concernant l'utilisation, la consommation et la post-consommation (tri et gestion des plastiques collectés) ont été signalées dans toutes les catégories. Peu d'initiatives concernaient les phases de conception, de production, de fabrication et de choix des matières premières (figure 5).

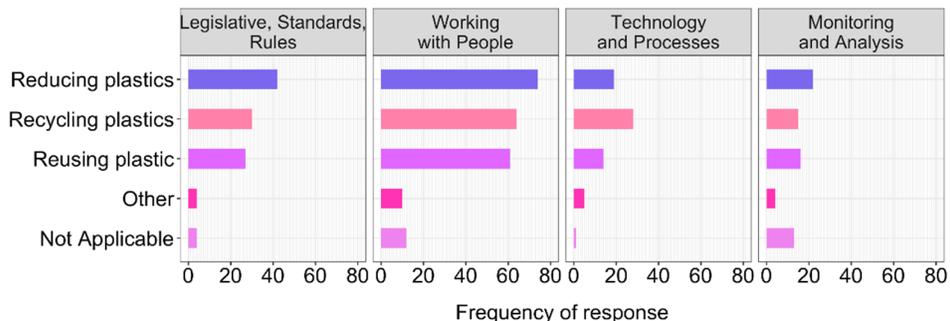
Figure 5  
**Phase du cycle de vie des plastiques ou partie de la chaîne d'approvisionnement visées, par catégorie d'actions. Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses**



Par ailleurs, l'importance accordée à la réduction, à la réutilisation et au recyclage (3 R) variait en fonction de la catégorie d'actions, les initiatives des catégories *législation, normes et règles* et *travailler avec les gens* ciblant les 3 R, alors que celles de la catégorie *technologie et procédés* portaient plus fréquemment sur le recyclage (figure 6).

<sup>8</sup> Pas de réponse (n = 3).

Figure 6  
**Nombre d'actions portant sur la réduction, la réutilisation et le recyclage, par catégorie.**  
**Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses**

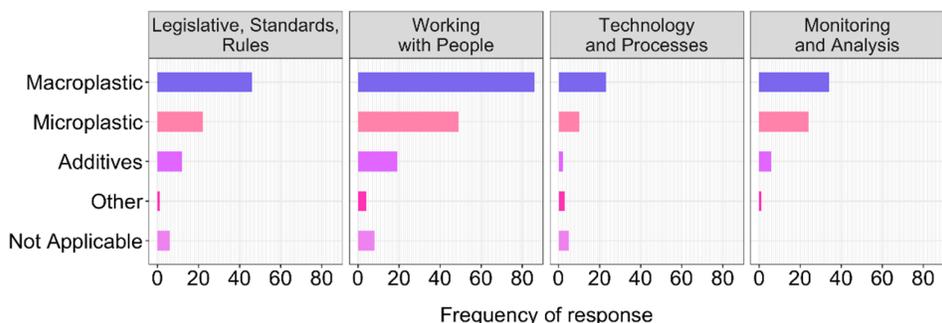


d) **Notification et évaluation** : les informations sur les initiatives ont été relativement bien communiquées dans toutes les catégories : 60 % des actions de la catégorie *législation, normes et règles*, 84 % des actions de la catégorie *travailler avec les gens*, 79 % des actions de la catégorie *technologie et procédés*, et 70 % des actions de la catégorie *suivi et analyse* ont fait l'objet d'un rapport (tableau 1).

## D. Polluants et impacts

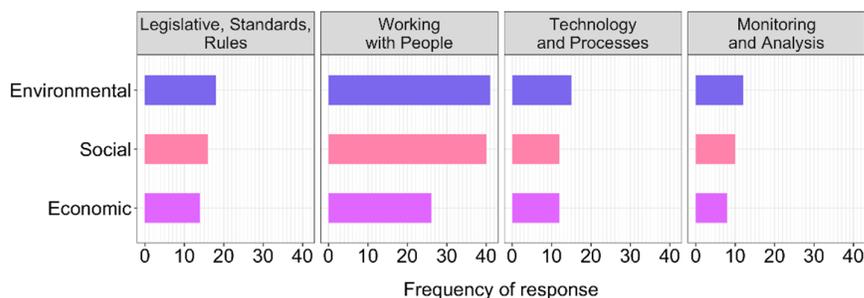
24. Les participants à l'enquête ont indiqué quels polluants étaient visés par leurs actions (figure 7). L'accent a été mis davantage sur les macroplastiques que sur les microplastiques dans toutes les catégories.

Figure 7  
**Types de polluants visés, par catégorie d'actions. La catégorie « autres » comprenait les initiatives visant les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, les bateaux en fin de vie, le polystyrène expansé et le polystyrène extrudé et tous les déchets, plutôt que les plastiques uniquement. Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses**



25. Les types d'impacts évalués (environnementaux, économiques ou sociaux) sont présentés par catégorie d'actions, à la figure 8. En ce qui concerne la quantification de l'élimination des plastiques rejetés dans les océans, les actions de la catégorie *technologie et procédés* ne représentaient que 15 % du total des réponses à l'enquête en ligne, mais dans 63 % des cas, elles étaient évaluées à l'aide d'indicateurs quantitatifs spécifiques, tels que la quantité de déchets marins collectés en mer, le tonnage de déchets plastiques traités de manière durable et qui ne finissent pas dans les décharges, le pourcentage de réduction des déchets dans une ville). Par contre, le succès des initiatives des catégories *législation, normes et règles*, *travailler avec les gens* et *suivi et analyse* n'a été mesuré à l'aide d'indicateurs spécifiques que dans 45 %, 49 % et 46 % des cas, respectivement.

Figure 8  
Types d'impacts évalués. Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses



## E. Sources de financement et partenariats

26. Les fonds publics ont joué un rôle important dans le financement des actions, auquel ont également contribué le secteur privé et les dons volontaires (tableau 2). Le secteur privé en particulier financé des initiatives de la catégorie *travailler avec les gens*, qui portaient principalement sur des activités de sensibilisation (33 actions sur 35) et d'éducation (25 actions sur 35). Vingt-deux des 35 actions appuyées financièrement par le secteur privé étaient des opérations de nettoyage de l'environnement. Seulement quatre de ces initiatives concernaient les matières premières et quatre autres la conception.

27. S'agissant des partenariats, 82 actions de la catégorie *travailler avec les gens* ont été menées avec des partenaires, contre 34 de la catégorie *législation, règles et normes*, 25 de la catégorie *technologie et procédés* et 27 de la catégorie *suivi et analyse*. Un petit nombre d'actions n'ont pas fait l'objet d'un partenariat, et dans 16 cas, la participation de partenaires a été déclarée sans objet. Une analyse plus approfondie de ces données montre que les entreprises prenant en charge ces initiatives étaient plus souvent des petites et moyennes entreprises (n = 27) que des grandes sociétés.

Tableau 2

Types de financement par catégorie d'actions. Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses

	<i>Législation, normes et règles</i>	<i>Travailler avec les gens</i>	<i>Technologie et procédés</i>	<i>Suivi et analyse</i>	<i>Total</i>
Financement participatif	1	6	1	1	9
Dons volontaires	8	25	6	4	43
Fonds publics	25	39	15	12	91
Secteur privé	5	35	11	5	56
Mixte	7	14	8	3	32
Tout ce qui précède	0	2	3	1	6
Sans objet	10	5	3	7	25
Autres	1	16	2	8	27

## F. Synthèse des informations sur les activités et mesures communiquées dans les rapports descriptifs

28. Les données présentées ci-dessus constituent une première tentative de classification et de caractérisation des actions en cours à l'aide de données quantitatives. Elles doivent cependant être examinées en parallèle avec les informations communiquées en renseignant un modèle de rapport descriptif utilisé à l'origine par le Groupe des 20. En outre, la réunion ministérielle du G20 sur les transitions énergétiques et l'environnement mondial pour une croissance durable a permis de recueillir les explications des pays membres sur les actions entreprises.

## Les rapports descriptifs

29. Dans le cadre de l'établissement du bilan, 63 communications ont été reçues sous la forme de rapports descriptifs : 26 ont été transmises par des États membres (figure 9), 24 par des grands groupes et parties prenantes, 2 par des organisations intergouvernementales et 11 par des organismes des Nations Unies, telles que le PNUE et l'ONUDI. Treize autres rapports descriptifs présentés au G20 ont également été inclus dans le bilan<sup>9</sup>.

Figure 9

**Répartition géographique des rapports descriptifs communiqués, par région des Nations Unies. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites**



30. Les informations sur les actions sont présentées selon quatre rubriques : **cadre politique, mesures, résultats obtenus et meilleures pratiques.**

31. Les premiers résultats tirés des rapports descriptifs montrent que les États membres continuaient de mettre à jour et de faire évoluer leurs législations, politiques, normes, règles et stratégies en matière de déchets plastiques marins. Ces démarches reposaient majoritairement sur des cadres nationaux. Cependant, la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne était fréquemment citée en référence par les ministères européens (dans les communications de neuf États membres) et transposée dans les cadres nationaux. Les rapports descriptifs faisaient également état d'ajouts aux cadres nationaux (tels que ceux détaillés dans le tableau 3). Les nouvelles politiques concernaient souvent la gestion des déchets et la circulation des ressources.

Tableau 3

### Exemples de cadres politiques postérieurs à 2018

État membre	Politiques, après janvier 2018
Afrique du Sud	Plan d'action régional sur les déchets marins dans l'océan Indien occidental
Allemagne	Plan en cinq points du Ministère fédéral de l'environnement (novembre 2018) visant à réduire les déchets plastiques et à augmenter le recyclage
Australie	Politique nationale relative aux déchets (2018)
Brésil	Plan national de lutte contre les déchets marins (2019)
Espagne	Stratégie nationale pour le milieu marin (novembre 2018)
Fédération de Russie	Projet national sur l'environnement (approuvé en 2018 par le gouvernement russe)
Finlande	Réduire et refuser, recycler et remplacer — Un plan d'action pour les plastiques en Finlande (2018)

<sup>9</sup> Tous les rapports descriptifs et la liste des rapports communiqués sont consultables aux adresses suivantes : <https://g20mpl.org/> et <https://papersmart.unon.org/resolution/stocktaking-submissions>

État membre	Politiques, après janvier 2018
	Stratégie nationale pour le milieu marin, y compris le programme de surveillance (2014-2020) Programme de mesures (2016-2021) Mise à jour de l'évaluation de l'état du milieu marin finlandais (2018), assortie d'objectifs visant à assurer son bon état écologique (2018-2024).
France	Plan biodiversité : zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 Feuille de route zéro déchet en mer 2019-2025, loi sur l'économie circulaire, qui comporte un chapitre consacré aux plastiques.
Indonésie	Politique et stratégie nationales relatives à la gestion des déchets solides (2018-2025) Règlement présidentiel n° 15 (2018) concernant la pollution et la dégradation du fleuve Citarum Projets de valorisation énergétique des déchets (2018) Plan d'action national de lutte contre les déchets marins (2018-2025)
Japon	Plan d'action national de lutte contre les déchets plastiques en milieu marin (formulé en 2019)
République de Corée	Troisième plan national de gestion des déchets marins (2019-2023) (2019) Loi-cadre sur la circulation des ressources (2018) Premier plan national sur la circulation des ressources (2018-2027) (2018)
Royaume-Uni	Le Royaume-Uni a ajouté à son plan pour l'environnement sur 25 ans (depuis janvier 2018) l'interdiction des pailles en plastique, des cotons-tiges et des agitateurs ainsi que la taxation des sacs en plastique ; un projet de loi sur la pêche ; 41 nouvelles zones de conservation marine. Stratégie de gestion des ressources et des déchets (décembre 2018) Mesures relatives aux déchets marins prises par le Conseil britannico-irlandais (2019) Programme pilote de lutte contre les déchets et fonds d'assistance technique du Ministère du développement international (juin 2018-mai 2021)
Thaïlande	Stratégie de gestion de la pollution sur 20 ans : feuille de route pour lutter contre les déchets plastiques (2018-2030) Plan de gestion de la pollution (2017-2021) Plan directeur de gestion des déchets (2016-2021), Plan de gestion des déchets plastiques

32. Trente communications faisaient état d'**interdictions** des plastiques à usage unique (par exemple, les sacs et les pailles, les cotons-tiges) et/ou des microplastiques (par exemple, les microbilles dans les cosmétiques). La France a interdit les produits cosmétiques exfoliants ou nettoyants contenant des particules de plastique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Guyana a fait connaître en 2018 son intention d'interdire l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation des plastiques à usage unique, avec effet en janvier 2021. Cette interdiction visait les sacs, pailles, gobelets, assiettes, cuillères, fourchettes et couteaux en plastique. La Thaïlande a promulgué l'interdiction des sacs plastiques à usage unique à compter de janvier 2020. Les Pays-Bas, au titre de la directive européenne sur les plastiques à usage unique, ont engagé en 2018 le processus visant à restreindre l'utilisation intentionnelle de microplastiques. Le plan d'action national danois de réduction des déchets plastiques prévoyait 27 initiatives, telles que l'interdiction de distribuer des sacs gratuits.

33. La **gestion des déchets** a été mentionnée dans les rapports descriptifs de 50 États membres et organismes des Nations Unies. Par exemple, le plan d'action belge (flamand) portait sur tous les types de déchets, qu'ils proviennent de sources et d'activités situées à terre ou en mer, du transport maritime ou de l'aquaculture, qu'on les trouve dans les cours d'eau, les voies navigables, les ports ou sur les plages, qu'il s'agisse de plastiques ou de microplastiques. L'amélioration de la gestion des sources situées à terre afin de mettre en place des systèmes de collecte des déchets au niveau des rivières et des estuaires était décrite en détail dans le rapport des Pays-Bas. L'Italie a fait état de la signature d'accords pour la gestion des déchets trouvés sur les fonds des ports et des zones marines protégées.

34. Sept communications ont spécifiquement fait référence aux systèmes de **responsabilité élargie des producteurs** et 25 ont mentionné l'adoption d'une approche fondée sur l'**économie circulaire**.

35. Le recours à des **mesures incitatives ou dissuasives** a été signalé dans 11 rapports des États membres et des entités des Nations Unies, avec des incitations pour les collectivités locales, des systèmes de récompense fondés sur les efforts volontaires de lutte contre les déchets marins pour les pêcheurs et le monde maritime (République de Corée), et des mesures d'incitation fiscale visant à limiter la présence de plastique dans les emballages (Allemagne, Guyana).

36. Des mesures de **renforcement des capacités** ont été signalées dans 46 communications. Elles portaient essentiellement sur l'éducation, la sensibilisation, l'organisation d'ateliers et de conférences, le changement de comportement, des campagnes d'information, la mobilisation de la population, des projets de sciences participatives, des événements créatifs et la participation des parties prenantes. La France dispose d'une plateforme participative de recensement des déchets marins. La Nouvelle-Zélande est équipée d'un système qui permet au public de saisir des informations sur les déchets marins grâce à l'outil Marine Debris Tracker, de suivre les travaux et d'en observer les résultats, et de combler efficacement les lacunes en matière de données. Il existe également en Nouvelle-Zélande un projet de sciences participatives visant à prélever des échantillons de plastiques dans les cours d'eau urbains et à les analyser. Aux États-Unis, par exemple, un projet de sciences participatives permettait de dresser un tableau précis de la quantité, du type et de la marque des déchets plastiques le long du Mississippi.

37. S'agissant de la **zone environnementale** et de la **phase du cycle de vie**, les rapports mentionnaient fréquemment le nettoyage du littoral et des plages, ainsi que les mesures prises à terre et le long des rivières (telles que la gestion et le recyclage des déchets).

38. Diverses **actions de suivi** étaient décrites dans les contributions des États membres et des entités des Nations Unies, qui dans 32 cas faisaient état d'évaluations et de protocoles de surveillance, d'harmonisation et de mise au point de méthodes et d'indicateurs, et de surveillance des côtes et de zones sensibles spécifiques.

39. Les États membres ont rendu compte de leurs **résultats**. Une analyse préliminaire montre que les types de résultats généralement mentionnés concernaient les quantités de déchets plastiques récupérés, recyclés ou collectés. Les interdictions de produits ainsi que l'introduction de mesures fiscales ont souvent été signalées. Des actions de sensibilisation étaient également données comme exemples de réalisations dont il est possible de s'inspirer. Parmi les résultats communiqués, on peut aussi citer la publication de directives, de protocoles et d'études techniques, ainsi qu'une augmentation des financements, par exemple 20 millions de dollars pour des projets de recherche et des campagnes de nettoyage et de prévention aux États-Unis.

40. L'analyse des rapports descriptifs montre que 14 mesures mentionnées concernaient les **plastiques biodégradables**. Il s'agissait de lois et de règlements (par exemple, régissant l'élimination des déchets aux Maldives) ou de mesures fiscales visant à encourager l'utilisation et l'importation de plastiques biodégradables (par exemple, au Guyana). L'accent a également été mis sur l'**acquisition de connaissances**. Par exemple, le Royaume-Uni a lancé un appel à contributions pour étudier la demande de plastiques d'origine biologique et biodégradables et les avantages que peut apporter l'élaboration de normes relatives à ces plastiques, ainsi que pour mieux comprendre les effets de ces matériaux sur l'environnement. Des directives pour l'utilisation de produits biodégradables ont été élaborées (Iran, Éthiopie). La FAO mène actuellement 26 études de cas sur les initiatives de bioéconomie durables, afin que les décideurs puissent bénéficier de conseils et de retours d'expérience lorsqu'ils mettent en œuvre des activités dans ce domaine. Le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE lutte contre les idées fausses sur la biodégradabilité de certains plastiques et s'emploie à les corriger. Plusieurs pays ont décrit la manière dont le secteur privé et les forces du marché ont répondu aux interdictions visant les produits en plastique en proposant des produits de remplacement biodégradables (par exemple, l'Érythrée, Trinité-et-Tobago) et comment ces forces engendrent une culture d'utilisation de produits biodégradables (par exemple, le Mexique). Enfin, certains pays se sont concentrés sur un secteur spécifique, comme l'a fait la République de Corée en généralisant l'utilisation d'engins de pêche biodégradables et en améliorant leurs performances.

41. **Meilleures pratiques**. Une partie des rapports descriptifs ne contenait pas de renseignements sur les meilleures pratiques. Toutefois, les réponses données ont pu être recoupées selon des thèmes communs et ont ainsi fourni de précieuses informations. L'éventail de suggestions est large, de l'organisation de campagnes et d'activités scolaires ou de groupe à des initiatives comme Refill Revolution, qui encourage la réutilisation et la recharge, en passant par la manière de construire une campagne autour de l'interdiction prochaine de certains produits afin d'impliquer, de contacter et de sensibiliser toutes les parties prenantes, et de leur donner les moyens d'agir. Certains répondants ont décrit leurs apprentissages de manière détaillée, par exemple en ce qui concerne les avantages des programmes de sciences participatives, qui permettent de collecter des données sur la qualité des nettoyages et leur quantité, de partager les directives et d'établir des liens entre les ONG et les membres intéressés du public.

**G. Commentaires sur les informations communiquées**

42. Les informations ont été communiquées par plusieurs filières (voir figure 1). Certains répondants n'ont pas utilisé l'enquête en ligne ou le modèle descriptif, mais ont soumis d'autres documents sur les mesures prises pour réduire les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin. Les nouvelles actions entreprises depuis janvier 2018 n'étaient pas toujours clairement indiquées. Des analyses et des enquêtes supplémentaires seront nécessaires pour garantir la comparabilité et établir avec certitude les faits nouveaux survenus depuis janvier 2018.

43. Les données soumises via le formulaire d'enquête en ligne permettent une meilleure comparabilité et une meilleure répartition des actions dans les différentes catégories, et se prêtent donc mieux à une analyse quantitative.

44. D'autres activités et mesures existantes ont été signalées à d'autres organisations ; par conséquent, les résultats de la recherche documentaire visant à résumer ces travaux antérieurs sont disponibles dans le document UNEP/AHEG/2020/4/INF/5. Il s'agit notamment d'actions entreprises dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la campagne Océans propres, du Partenariat mondial sur les déchets marins, de l'Organisation maritime internationale, du Partenariat sur les déchets plastiques et des Programmes pour les mers régionales du PNUE.

45. Des informations supplémentaires et des analyses plus approfondies sont fournies dans le document UNEP/AHEG/4/INF/6.

---